



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3713

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lissieu

objet : Chemin de Charvéry - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Veron

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3713**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lissieu

objet : **Chemin de Charvéry - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération chemin de Charvéry à Lissieu fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Bien que les trafics automobiles soient faibles, les vitesses constatées sont au-dessus de la réglementation, et l'absence quasi continue de trottoirs rend le secteur non sécuritaire pour les modes actifs (piétons et cycles).

Par ailleurs, ce secteur fait part d'une urbanisation grandissante, et rend la création d'aménagements nécessaires pour les cycles et les piétons.

Le périmètre d'intervention comprend le chemin de Charvéry situé sur la Commune de Lissieu, du chemin de Pré Lafond jusqu'au chemin des Églantiers.

II - Objectifs

Il s'agit de :

- sécuriser les différents déplacements, notamment, piétons et cycles,
- ralentir les vitesses automobiles (passage en zone 30).

III - Programme

Le programme comprend donc :

- le passage du chemin de Charvéry en une voirie de 4,60 m de largeur, avec des alternats ponctuels de 3,50 m,
- la création d'un trottoir aux normes continu à l'ouest,
- la création d'un accotement à l'est.

Les travaux de voirie se dérouleront en 2020.

L'enveloppe financière prévisionnelle estimée pour la totalité des travaux est de 1 040 000 € TTC.

À noter que le programme ne comprend pas les travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux aériens, déjà réalisés par la Commune de Lissieu.

IV - Individualisation d'autorisation de programme

Le coût total de l'opération est estimée à 1 390 000 € TTC, à charge du budget principal, 57 198 € TTC ont d'ores et déjà été financés à partir de l'autorisation de programme globale études.

Par ailleurs, les travaux sur le budget annexe de l'assainissement, et nécessaires à la réhabilitation d'un tronçon du réseau d'assainissement sont estimés à 10 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1°- Approuve le programme et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux du projet d'aménagement du chemin de Charvéry sur la Commune de Lissieu.

2°- Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, entretien et aménagement de voirie pour un montant de 1 332 802 € TTC pour le budget principal et 10 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement en dépenses à la charge :

a) - du budget principal pour un montant de 1 332 802 € TTC, en dépenses, en 2020, sur l'opération n° 0P09O5576,

b) - du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 10 000 €, en dépenses, en 2020, sur l'opération n° 2P09O5576.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 390 000 € TTC pour le budget principal en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 57 198 € TTC à partir de l'autorisation de programme études et à 10 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.